

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125.012

(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST-MIURI

Luxembourg, le 20 novembre 2024

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer de changements importants concernant le compartiment du Fonds DNCA INVEST – MIURI (le « **Compartiment** »).

Les termes non définis dans le présent avis ont le même sens que ceux définis dans le prospectus en vigueur du Fonds (le « Prospectus »).

À compter du 31 décembre 2024 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), le Conseil d'administration a décidé de modifier la stratégie d'investissement suivie par le Compartiment afin d'y inclure les stratégies phares de DNCA Finance.

Ce changement de stratégie d'investissement implique une modification de (i) la section « 3. Politique d'Investissement » dans la fiche d'information du Compartiment, (ii) sa dénomination (iii) la méthode de calcul de l'exposition globale du Compartiment (et l'augmentation de son niveau d'effet de levier), (iv) la structure des commissions de gestion (v) des informations précontractuelles du Compartiment requises par le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission et (vi) des facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment (les « **Changements** »).

(i) Modification de la section « 3. Politique d'Investissement »

Le Conseil d'administration a décidé de modifier la section « 3. Politique d'Investissement » du Compartiment afin de refléter la nouvelle stratégie d'investissement du Compartiment.

Ainsi, la section « 3. Politique d'investissement » de la fiche d'information du Compartiment sera modifiée comme suit (les changements sont soulignés ci-dessous) :

« 3. Politique d'Investissement

Type de fonds :

Performance absolue du Fonds

Objectif d'investissement :

~~Le Compartiment cherche à réaliser une performance annuelle supérieure au taux sans risque représenté par l'indice de référence €STR sur la période d'investissement recommandée. Pour ce faire, l'équipe~~ Cet objectif de la Société Gestion ~~s'efforcera de maintenir performance est recherché en l'associant à une volatilité moyenne annuelle comprise entre 5% et annualisée inférieure à 10 % dans des conditions de marché normales. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).~~

Stratégie d'investissement :

~~La stratégie d'investissement~~ L'objectif du Compartiment, ~~de type rendement absolu, repose sur une analyse financière fondamentale.~~ Le Produit investit est d'investir dans les stratégies de gestion phares de DNCA Finance, d'émetteurs européens (EEE plus la Suisse). Le Compartiment est exposé aux actions. L'exposition brute aux actions issues des investissements du Compartiment (longs et shorts) ne peut excéder ~~200~~800% de l'actif net du Compartiment. Avec une exposition nette aux actions limitée à +/- 30% des actifs sous gestion, la performance n'est pas significativement dépendante de l'évolution des marchés actions et dépend essentiellement de la capacité de la Société de Gestion à identifier les actions ayant des caractéristiques permettant de surperformer leurs indices de marché ou leurs indices sectoriels.

Plus précisément, la stratégie du Compartiment repose sur les éléments suivants (sans toutefois s'y limiter) :

- La capacité de la Société de Gestion à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice de marché. Pour atteindre cet objectif, la Société de Gestion achète des actions susceptibles de surperformer et vend dans le même temps un contrat à terme standardisé (future) sur l'indice de marché. La performance découlera de la différence de performance entre l'action achetée et l'indice vendu.
- La capacité de la Société de Gestion à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice sectoriel, ~~ou un autre secteur connexe~~ ou un panier pertinent. Pour atteindre cet objectif, la Société de Gestion achète des actions susceptibles de surperformer leur secteur d'activité ou un secteur connexe et vend dans le même temps un contrat à terme standardisé (future) des dérivés sur l'indice sectoriel (même de type

ETF). La performance découlera de la différence de performance entre l'action achetée et le contrat à terme standardisé sur indice sectoriel ou connexe vendu.

Pour la section des titres à revenu fixe, le processus d'investissement combine des stratégies comprenant (sans toutefois s'y limiter) :

- une stratégie directionnelle long/short visant à optimiser la performance du portefeuille sur la base des attentes en matière de taux d'intérêt et d'inflation ;
- une stratégie de courbe de taux d'intérêt visant à exploiter les variations des écarts entre les taux à long terme et les taux à court terme ;
- une stratégie d'arbitrage visant à rechercher la valeur relative sur différentes Classes d'actifs obligataires ;
- une stratégie de crédit basée sur l'utilisation d'obligations émises par le secteur privé.

La duration modifiée du portefeuille restera comprise entre -4 et +4.

En outre, conformément au style de gestion décrit ci-dessus, le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables.

~~Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.~~

~~L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 2500 émetteurs, identifiés en fonction de critères financiers et extra financiers, comme des actions européennes et pouvant appartenir aux indices STOXX Europe 600, Euro Stoxx 50 et MSCI Europe SMID Index, ainsi que des valeurs identifiées par la Société de Gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière et/ou des valeurs ayant déjà été investies au cours des dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés dans l'univers d'investissement initial.~~

~~De cet univers d'investissement initial, les Titres Les titres d'émetteurs faisant l'objet l'objet de controverses ou de violations sévères en infraction grave avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (par exemple les: droits de l'homme l'homme ou la lutte contre la corruption), selon l'approche) sur la base de l'approche interne sont exclus. De plus, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et de certains secteurs est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la Société de Gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).~~

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'émetteurs qui en résulte tiennent compte d'une notation interne concernant la Responsabilité d'entreprise, basée sur une analyse extra-financière effectuée par le biais d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion, avec la méthode « best in universe ». Le Produit peut présenter un biais sectoriel. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne soient pas en mesure de remplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de cet outil exclusif s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de la Société de Gestion.

Le domaine de la Responsabilité d'Entreprise constitue un vivier d'informations extrêmement utile pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec les parties

prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce quel que soit leur secteur d'activité.

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre aspects : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie du produit ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la responsabilité de la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, au nombre d'environ 25 au total. Cette analyse approfondie, qui associe des recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.

Par ailleurs, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité d'entreprise et peut affecter la notation.

L'analyse et la notation interne sont basées sur les données factuelles publiées par les entreprises, qui peuvent être incomplètes ou inexactes, ainsi que sur un dialogue continu avec les responsables des entreprises.

Forte de la conviction que l'optimisation des meilleures pratiques des émetteurs sélectionnés par la Société de Gestion contribue à protéger la valeur d'investissement du client, l'équipe de gestion a mis en place une approche de dialogue et d'engagement qui vise à améliorer la prise en compte des questions ESG (en particulier la responsabilité d'entreprise) des émetteurs sélectionnés. Cette approche est basée sur une interaction continue avec les émetteurs ainsi que sur les progrès et réalisations de ces derniers au titre de leur engagement, grâce à l'analyse réalisée avec l'outil propriétaire de la Société de Gestion. Les interactions avec les émetteurs et les visites sur site sont au cœur de notre processus d'investissement et visent à contribuer à l'amélioration générale des pratiques de marché et de la transparence sur les questions ESG.

Le résultat de l'approche ISR engagera la Société de Gestion.

Le Compartiment procède à une analyse extra-financière sur au moins 90% des émetteurs en portefeuille, à l'exclusion des liquidités et équivalents, des instruments financiers dérivés et des fonds monétaires.

Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- ~~Sélection~~ La sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les émetteurs qui présentent un profil de risque élevé en termes de Responsabilité d'Entreprise (notation de la responsabilité des entreprises*

ou des pays (une note inférieure à 2/10 selon l'outil ~~propriétaire~~ ESG) ou exposés à des controverses majeures, développé en interne).

- allocation des classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et,
- la sélection de titres basée sur ~~une~~ la base d'une analyse fondamentale du point de vue de l'actionnaire minoritaire et prenant en tenant compte les critères ESG et de l'évaluation la valorisation des titres instruments.

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont détaillées dans les informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du SFDR qui suit l'Annexe du Compartiment et qui fait partie intégrante du présent Prospectus.

Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :

Le Compartiment peut à tout moment investir dans les limites suivantes :

- Actions émises en Europe (EEE, la Suisse et le R.-U.) ou instruments financiers équivalents (tels que des ETF, contrats : de 30 à terme standardisés, CFD et/ou DPS, etc.) : 0 à 100 30% de son actif net;
- Actions émises hors de l'EEE, la Suisse et du R.-U. : jusqu'à 5 % de son actif net ;
- Actions dont la capitalisation boursière totale est inférieure à 150100 millions EUR jusqu'à : de -5 à 5 % de son actif net ;

Le Compartiment peut à tout moment investir dans :

- Obligations ordinaires de la zone euro, obligations convertibles ou l'équivalent : de 0 à 100 % de son actif net ;
- Instruments du marché monétaire ou dépôts : de 0 à 100 % de son actif net ;
- Autres instruments financiers : jusqu'à 10 % de son actif net.

Le Compartiment investit essentiellement dans des titres de créances à taux fixe, à taux variable ou indexés sur l'inflation et dans des titres de créances négociables dans les limites suivantes pour des types d'obligations spécifiques :

- Obligations convertibles ou échangeables : jusqu'à 10 % du total de son actif net ;

Le Compartiment sera uniquement investi dans des émetteurs étant au moins notés B- par Standard & Poor's ou notation jugée équivalente par la Société Gestion sur la base de critères de crédit similaires au moment de l'achat. Lorsque l'émetteur n'est pas noté, la condition de notation doit être respectée au niveau de l'émission du titre. Si une obligation est dégradée à une notation inférieure à la note B-, la Société Gestion peut décider de conserver le titre en question dans l'intérêt des Actionnaires.

Le Compartiment peut investir entre -25 % et 25 % de ses actifs totaux dans des obligations dans n'importe quelle devise d'émetteurs hors OCDE.

~~Le risque de change ne dépassera pas 10%~~ Compartiment pourra investir jusqu'à 30% de son actif net dans des obligations de marchés émergents.

Le Compartiment peut être exposé jusqu'à 20% maximum de son actif net dans des obligations à haut rendement (titres spéculatifs avec une notation à long terme de BBB- ou moins de Standard and Poor's ou équivalent).

Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés de « en difficulté » ou « en défaut » au moment de l'acquisition, ni dans des obligations convertibles contingentes.

Le risque de change ne dépassera pas ~~10~~100 % de l'actif net du Compartiment.

La proportion des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou FIA réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et remplissant initialement les conditions requises pour être considérés comme d'autres OPC conformément à l'Article 41(1) de la Loi, y compris les ETF, ne doit pas dépasser 10 % de son actif net.

Aux fins de la couverture, de l'arbitrage, de la stratégie d'exposition ou du relèvement du risque actions, titres à revenu fixe, d'inflation, de crédit, de taux d'intérêt ou de change, ~~sans rechercher une surexposition,~~ le Compartiment investit également sur les marchés réglementés des contrats à terme standardisés sur indices européens et contrats à terme standardisés sur secteurs (intégrés ou non dans un DPS), ainsi qu'en OPCVM, y compris des OPCVM ayant le statut d'ETF.

~~Le Compartiment ne pourra recourir ni aux options ni à de quelconques instruments financiers complexes nécessitant une valorisation via la méthode probabiliste. Le Compartiment utilisera tous les types d'instruments dérivés éligibles négociés sur des marchés réglementés ou OTC quand ces contrats se révèlent être les plus adaptés à l'objectif de gestion ou offrent des coûts de négociation inférieurs. Ces instruments peuvent inclure, sans y être limités : les contrats à terme, les options, les contrats à terme standardisés, les swaps, les CDS sur indices, les CDS, les CFD, les DPS, etc.~~ investit également sur les marchés des changes afin de couvrir les investissements réalisés hors de la zone euro ou liés au Royaume-Uni, à la Suisse ou à la Scandinavie. »

Chaque instrument dérivé répond à une stratégie spécifique de couverture, d'arbitrage, de valeur relative ou d'exposition pour :

- Couvrir l'ensemble du portefeuille ou certaines classes d'actifs qu'il contient contre les risques actions, d'intérêt, de crédit et/ou de change ;

- Atténuer les risques macroéconomiques, de taux d'intérêt, de crédit et de change notamment en utilisant une macro-couverture ;

- Accroître l'exposition du Compartiment aux risques de taux d'intérêt, de crédit et de change sur le marché. »

(ii) Changement de dénomination du Compartiment

Le Conseil d'administration a également décidé de rebaptiser le Compartiment « DNCA Invest – ONE ». Le changement de nom du Compartiment permet de mettre en évidence les stratégies d'investissement phares du Fonds rassemblées dans un seul compartiment.

(iii) Modification de la méthode de calcul de l'exposition globale du Compartiment et augmentation du niveau d'effet de levier

En ce qui concerne le Compartiment, le Conseil d'administration a décidé de modifier la méthode de calcul de l'exposition globale du Compartiment. Le Compartiment modifiera sa méthode de calcul de l'exposition globale en utilisant la méthode de la valeur à risque (VaR) absolue au lieu de l'approche par les engagements.

En ce qui concerne l'augmentation de l'effet de levier, le Conseil d'administration tient à souligner que l'augmentation du niveau actuel de l'effet de levier à un niveau brut prévu de l'effet de levier qui sera désormais d'environ 800 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment et qui ne devrait pas dépasser 1 500 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment, est due à l'utilisation d'instruments financiers dérivés et notamment de contrats à terme, de swaps de défaut de crédit et de swaps de défaut de crédit sur indices afin de gérer le risque de duration ainsi que le risque de taux d'intérêt.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'augmentation de l'effet de lever génère des risques spécifiques. Elle amplifie en effet les mouvements de hausse et de baisse des actifs sous-jacents, augmentant ainsi la volatilité du Compartiment. Un effet de levier élevé implique qu'une perte modérée sur un ou plusieurs actifs sous-jacents pourrait entraîner des pertes en capital importantes pour ce Compartiment, ainsi que pour l'OPC dans lequel il peut investir.

Par conséquent, la section « 5. Exposition globale » de la fiche d'information du Compartiment sera modifiée comme suit (les changements sont soulignés ci-dessous) :

« 5. Exposition globale

L'exposition

Dans le cadre de la procédure de gestion du risque, l'exposition globale ~~au risque~~ du Compartiment est mesurée et contrôlée en utilisant l'approche par les engagements. Cette approche conformément à la méthode de la valeur à risque (VaR) absolue. En mathématiques financières et dans la gestion du risque financier, la valeur à risque est une mesure l'exposition globale liée aux positions essentiellement utilisée pour mesurer le risque de perte sur les instruments un portefeuille d'actifs financiers dérivés (« FDI ») qui ne peuvent pas dépasser.

La VaR est calculée avec un intervalle de confiance unilatéral de 99 % et pour une période de rétention de 20 jours.

La VaR du Compartiment est limitée à une VaR absolue calculée sur la base de la Valeur liquidative du Compartiment et ne dépasse pas une limite de VaR maximale déterminée par la Société de Gestion, tout en tenant compte de la politique d'investissement et du profil de risque du Compartiment. La limite maximale est fixée à 20%.

Effet de levier

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés pour générer des surexpositions et donc exposer le Compartiment au-delà du niveau de son actif net. En fonction de la direction des opérations initiées par le Gestionnaire, l'évolution à la hausse ou à la baisse des actifs sous-jacents des dérivés en portefeuille peut amplifier l'exposition aux risques donnant lieu à une plus grande hausse ou baisse de l'actif net du Compartiment.

Le taux d'effet de levier attendu ne doit pas excéder 8 fois, dans des circonstances normales, et peut atteindre jusqu'à 15 fois l'Actif net du Compartiment, lorsque les stratégies de taux d'intérêt à court terme à faible risque et à effet de levier élevé sont mises en œuvre. L'effet de levier est défini par la somme des montants notionnels des produits dérivés utilisés qui ne peuvent pas être compensés/couverts conformément aux lois et réglementations applicables. »

(iv) Changement de structure de la commission de gestion

Suite au changement de stratégie d'investissement, le Conseil d'administration a décidé de modifier la structure de la commission de gestion en la réduisant comme suit :

Classes d'Actions	Avant la Date d'entrée en vigueur Commission de Gestion annuelle (prélevée sur l'actif net de la Classe)	Après la Date d'entrée en vigueur Commission de Gestion annuelle (prélevée sur l'actif net de la Classe)	Commission de performance
Actions de Classe I EUR	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 0,90 %	20 % de la performance positive au-delà de l'indice (nette de frais) **
Actions de Classe ID EUR	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 0,90 %	
Actions de Classe H-I** CHF	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 0,90 %	
Actions de Classe H-I** USD	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 0,90 %	

Actions de Classe A EUR	Jusqu'à 1,80%	Jusqu'à 1,60 %	
Actions de Classe AG EUR	Jusqu'à 1,90 %	Jusqu'à 1,70%	
Actions de Classe AD EUR	Jusqu'à 1,80%	Jusqu'à 1,60 %	
Actions de Classe H-A* USD	Jusqu'à 1,80%	Jusqu'à 1,60 %	
Actions de Classe H-A* CHF	Jusqu'à 1,80%	Jusqu'à 1,60 %	
Actions de Classe B EUR	Jusqu'à 2,00 %	Jusqu'à 1,80 %	
Actions de Classe BG EUR	Jusqu'à 2,10 %	Jusqu'à 1,90 %	
Actions de Classe N EUR	Jusqu'à 1,10%	Jusqu'à 1,00%	
Actions de Classe Q EUR	Jusqu'à 0,20%	Jusqu'à 0,20%	N/A

(v) Modification des informations précontractuelles du Compartiment

Le Conseil d'administration a décidé de modifier les informations précontractuelles requises par le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission, comme décrit plus avant dans le Prospectus.

(vi) Modification des facteurs de risque du Compartiment

Le Conseil d'administration a en outre décidé de modifier les facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment afin de refléter sa nouvelle stratégie d'investissement et l'augmentation de son niveau d'effet de levier.

Par conséquent, la section « 7. Profil de risque » sera modifiée comme suit (les changements sont soulignés ci-dessous) :

« *Le profil de risque du Compartiment convient aux investisseurs ayant un horizon d'investissement de deux à cinq ans. En investissant dans le Compartiment, les investisseurs sont exposés aux risques suivants :*

- Risque de perte de capital
- Risque lié à la gestion discrétionnaire ;
- Risque lié aux actions ;
- Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations ;

- *Risque de contrepartie ;*
- ~~*Liquidité des titres ;*~~
- ~~*Risque de perte de capital liquidité ;*~~
- *Risque de taux d'intérêt ;*
- *Risque de change ;*
- ~~*Risque lié aux investissements à l'exposition dans les titres spéculatifs ;*~~
- *Risque lié aux investissements en High Yield ;*
- ~~*Risque d'exposition dans des instruments dérivés (tels ainsi que les CFD et les Dynamic portfolio swap) dans des instruments intégrant des dérivés ;*~~
- ~~*Risque lié à l'utilisation de l'effet de levier ;*~~
- ~~*Risque lié à l'investissement dans des titres convertibles ;*~~
- ~~*Risque de change ;*~~
- ~~*Risque relatif à une volatilité élevée ;*~~
- *Risque ESG ;*
- *Risque en matière de durabilité. »*

Toutes les autres principales caractéristiques du Compartiment demeurent inchangées.

Les Changements auront aucun impact sur le profil de risque du Compartiment mais l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR) publié dans le Document d'informations clés (« DIC ») restera inchangé.

Si vous estimez que les Changements ne répondent plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos parts, sans frais, jusqu'au 27 décembre 2024 à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les Changements figureront dans la prochaine mise à jour du Prospectus et du DIC relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe commerciale se tient à votre disposition pour tout complément d'information sur la modification du Compartiment.

Sincères salutations,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST